

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 4

Artikel: Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne : notice et chronique d'après les comptes baillivaux
Autor: Kohler, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-34307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne.

Notice et chronique
d'après les comptes baillivaux

par

André KOHLER

(Suite et fin.)

Lucens place forte. (Chronique de 1653 à 1796).

Par le perfectionnement de l'artillerie et les progrès accomplis dans l'art des sièges, le château de Lucens, comme tant d'autres, perdit graduellement de son importance et Berne ne jugea pas à propos de le transformer en forteresse moderne comme Aarbourg. Néanmoins jusqu'en 1798 c'est une place forte surveillant la frontière fribourgeoise, c'est le centre militaire du bailliage de Moudon.

Aux fonctions administratives et judiciaires du bailli qui y réside s'en ajoutent d'autres d'ordre militaire. En temps de paix il a la direction de l'arsenal, le contrôle de la vente des armes aux miliciens, des livraisons d'avoine

pour les chevaux des artilleurs et des dragons lors des revues. A l'occasion de celles-ci c'est lui qui règle la solde du tambour-major ; il s'occupe même du recrutement des tambours, comme il appert d'un poste des comptes de 1685-1686 :

« Suivant les instructions de Messieurs les Conseillers de guerre relatives au manque de tambours, j'ai désigné comme tels Jean-Ph. Maquelin de Moudon et Vincent Centlivres de Lucens et j'ai payé 30 florins pour leur instruction, l'autre moitié étant à la charge des communes. »

Au bailli à transmettre aux intéressés les ordres de l'autorité militaire : il le fait par des *courriers à pied ou à cheval*.

Enfin des troubles se produisent-ils, une guerre éclate-t-elle, c'est alors que se déploie toute son activité. Mieux qu'une dissertation quelques extraits des comptes en donneront l'idée.

En 1653, l'année de la guerre des Paysans, Antoine Zehender justifie comme suit les dépenses extraordinaires qu'il a dû faire :

« En ces temps dangereux j'ai estimé nécessaire, comme sans cela on peut être facilement privé d'eau dans cette forteresse, de faire curer le puits existant dans le vieux château.

Comme en outre ce château que vous m'avez confié était très mal pourvu en munition, de quelque sorte que ce soit, j'ai jugé très nécessaire, en ces graves occurrences de guerre, de parer à toute éventualité et c'est pourquoi j'ai acheté 6 pièces de mèche, celle qui est dans votre arsenal de Lucens étant très mauvaise et peu utilisable, la pièce à 5 batz, ce qui fait 7 fl. 6 s. ; 60 livres de plomb, la livre à 14 batz, plus 36 livres de poudre fine¹⁷² ... Pour

porter celle-ci de Moudon à Lucens avec le plomb, 8 florins.

Les deux pont-levis, tant celui de la porte de derrière que celui de la porte de devant étant complètement pourris, j'ai ordonné huit corvées pour transporter les pièces de chêne destinées à leur réparation, lesquelles corvées ont coûté 16 florins pour nourriture et boisson.

J'ai payé 101 florins 3 sols aux charpentiers, maître Salomon Cosandey, le petit Humbert, Jehan du perre¹⁷³, Claude Ronion, et Jacques Rosset, pour remettre à neuf les susmentionnés ponts-levis et les dix échelles à incendie, ainsi que pour enlever les buissons des murs d'enceinte afin qu'on ne puisse d'aventure les escalader facilement et ceux hors des murs pour qu'un ennemi s'approchant puisse être opportunément découvert : 101 fl. 3 sols.

Plus 18 florins à l'huissier (Weibel) Costerd de Lucens pour différentes missions exécutées par lui durant cette guerre, en particulier pour porter et rapporter des mandements.

En outre conformément aux ordres de Vos Excellences j'ai remercié les deux compagnies de Genève et visité les officiers avec leur suite, tant à leur marche sur Berne qu'à leur retour, et ils ont été ainsi reçus avec tous les honneurs dus.

Enfin il a été fait des frais assez considérables en vivres et en boisson pour ceux qui ont monté la garde au château de Lucens durant la rébellion passée. »

Trois ans plus tard, en 1656, lors de la guerre où les Bernois se firent battre à Villmergen par leurs adversaires catholiques, Antoine Zehender était encore bailli de Moudon. Pour la seconde fois il lui incombait de mettre en état de défense la place qui lui servait de résidence et de prendre les mesures qu'imposaient les circonstances.

Au préalable tous les documents et droits du château de Lucens furent transportés à Berne, ce qui coûta 204 florins.

Les armes furent remises en état et deux journaliers reçurent 38 fl. 8 sols pour poser des palissades et des blindages au château, tandis que le maître charpentier Salomon Cosandey et son compagnon touchaient 83 fl. 9 sols pour des palissades neuves formant défense avancée de la porte de Combremont jusqu'au-dessous de la guérite derrière le château. De gros cailloux furent portés sur les murs d'enceinte, pour accueillir l'ennemi cas échéant. Il fallut faire venir des villages les plus éloignés, comme des plus rapprochés, des hommes pour charrier la terre, le bois et la pierre nécessaires aux ouvrages.

Ces corvées extraordinaires occasionnèrent de grands frais tant en vivres qu'en vin, soit pour les susdits charretiers soit pour les hommes qui montèrent une garde continuelle — 18 semaines —, garde dont la durée causa une mutinerie.

Le bailli, sans doute parce que la nécessité pressante ne lui avait pas permis d'en référer à Berne, ne porte pas ces dépenses en compte, mais s'en remet au bon plaisir et à l'agrément de LL. EE. pour le remboursement des avances qu'il a faites et pour la rémunération de ses peines. Il n'avait point ménagé celles-ci : « *Déjà accablé de besogne par l'expédition d'autres affaires difficiles, écrit-il à la fin de ses comptes pour 1655-1656, j'ai dû à mes propres frais pendant un temps prolongé assumer les fonctions de commandant vu qu'on ne m'en avait point adjoint ; je l'ai fait avec l'aide d'officiers désignés par moi, parce que les autres avaient dû se rendre à Berne avec les documents et droits du château, »*

Poursuivons cette chronique, essentiellement militaire, que fournissent les comptes.

1658-1659. Le bailli Antoni de Graffenried paie 45 florins à des voituriers de Moudon qui de cette ville à Lausanne ont transporté les armes destinées au *secours de Genève*¹⁷⁴.

1664. L'inventaire que remet à son successeur le susdit bailli est suivi d'un compte détaillé des sommes d'argent que les diverses localités du bailliage ont fourni pour le *gitte de guerre*¹⁷⁵ :

« Premièrement la ville et bourgeoisie de Moudon ont, le 4 d'octobre 1664, mis dans un bahut, duquel la principale clef a esté remise au très honoré seigneur bailli conformément à l'acte du dit jour signé Burnand secrétaire du Conseil, assavoir la somme de 4265 florins.

*Les sommes délivrées par les communes et villages*¹⁷⁶ *ont été mises dans un buffet nouvellement fait en la muraille du grand poêle*¹⁷⁷ *du château, du côté devers bise, ayant une porte de fer aux trois clefs. Duquel coffre monseigneur le bailli a une clef et la chastellanie les autres. Item a été mis dedans ledit buffet l'argent de solde de ceux d'Oron, pour trente-quatre hommes que ceux de Moudon donnent à l'une des compagnies de Payerne, assavoir la somme de 1462 florins 9 sols. »*

1686-1687. Il est payé 100 florins à Baillif, hôte à Lucens, pour la dépense faite par le lieutenant De Trey qui, sur l'ordre des S^{rs} Conseillers de guerre, a passé environ trois semaines à Lucens pour enseigner aux commis¹⁷⁸ ou maîtres de drill (Trüllmeister) l'exercice militaire et le maniement d'armes, besogne dont il s'est acquitté avec une notable dextérité.

Le 8 décembre 1687 le maître charpentier Jean Bovey reçoit 30 florins pour travaux exécutés dans la grande salle du château et pour 20 journées qu'il a employées avec deux de ses compagnons à faire un pont-levis en chêne à l'entrée de la porte de Cremin.

1695-1696. La commune de Vucherens est condamnée à payer 30 florins, parce que malgré trois avertissements elle n'a pas fait faire de magasin pour les armes, ce qu'exige un ordre des autorités. Pour le même motif Carrouge doit payer 75 florins.

Le même compte signale des réparations au château, entre autres au corps de garde ou maison du portier et aux portes près du pont-levis de derrière.

1707-1708¹⁷⁹. En 1707¹⁸⁰, irrité de ce que les Neuchâtois ayant à désigner le successeur de leur princesse Marie de Nemours avaient préféré Frédéric de Prusse au candidat¹⁸¹ qu'il appuyait, Louis XIV devient menaçant. Berne s'apprête à soutenir par les armes ses vieux alliés : toutes les milices sont mises de piquet, des troupes occupent divers points de la ligne du Jura¹⁸², de l'évêché de Bâle à Genève.

Les comptes du bailli Nicolas Wagner décèlent la répercussion produite à l'intérieur du pays par les mesures prises. Il est payé 90 florins au sergent Briod qui, sur l'ordre des conseillers de guerre (Kriegsräthe) du 10 octobre 1707, a conduit trente hommes du bailliage à Genève ; 17 florins 6 sols à quelques maçons pour avoir nettoyé la demi-lune devant la grande tour ronde du château. Les greniers furent mis à contribution : 3¹⁸³ muids 4 coupes de froment ont été employés pour 800 pains de munition livrés aux trois compagnies qui se rendant à

Neuchâtel ont passé par Moudon, et 1300 pains aux treize hommes de la garnison du château, qui ont été de service pendant cent jours, soit jusqu'au 2 avril (chaque pain, bien cuit, pesant 27 onces, plutôt plus que moins). En février et en mars 1708, sur l'ordre de l'intendant-chef des subsistances (Ober Proviantmeister)¹⁸⁴, il a été envoyé en trois fois à Neuchâtel, chaque fois 100 sacs ($\frac{2}{3}$ de froment, $\frac{1}{3}$ de seigle), soit 50 muids.

1710. En février un capitaine français du nom de Chaligny, du régiment de l'Isle de France¹⁸⁵, avait envoyé dans le bailliage de Moudon son sergent pour y « enrôler ». Celui-ci après avoir subi¹⁸⁶ un emprisonnement de treize semaines fut relaxé, parce que le capitaine « l'avait malicieusement abandonné et avait pris la poudre d'escampette ».

Les frais qui à cette occasion incombèrent à l'Etat furent assez sérieux : la pension du prisonnier coûta 170 florins, 7 sols, 6 deniers (91 jours à 7 $\frac{1}{2}$ batz par jour) ; il fut payé 15 florins à quelques fusiliers qui avaient amené le sergent, 34 florins au greffier, pour procédure, et aux huissiers chargés de porter à manger au captif.

1711-1712. La paix conclue après la guerre de 1656 (1^{re} guerre de Vilmergen) n'avait pas amené de réconciliation durable entre les partis religieux. Les démêlés entre l'abbé de St-Gall et ses sujets du Toggenbourg envenimèrent le conflit et amenèrent au début du XVIII^{me} siècle une lutte décisive entre les éléments confessionnels qui se partageaient la Confédération. Dès 1710 les Toggenbourgeois, soutenus par Zurich et Berne, passent à la révolte ouverte et en 1712 se saisissent des biens et des revenus de l'abbé dans leur territoire. C'est alors la

guerre entre Zurich et Berne d'un côté, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug de l'autre. Comme en 1656 il y eut rencontre à Villmergen, mais les Bernois furent vainqueurs¹⁸⁷.

Berne n'avait pas été prise au dépourvu. En vertu d'instructions du 10 et du 12 juillet 1711 déjà, le bailli de Moudon, Nicolas Wagner, envoie des courriers à cheval (Postläufer, Postilionen) porter l'ordre aux vassaux et aux villages de se tenir prêts à marcher d'une heure à l'autre ; des compagnies de fusiliers sont mises de piquet ; partout on transmet le « cri de guerre » (Kriegsgeschrey).

Comme ceux de Zehender en 1656, les comptes de Wagner en 1712 renferment maint détail intéressant :

« Le grand ours qui est peint à la façade du château étant complètement détérioré et les convenances exigeant qu'il fût repeint à neuf, j'ai payé 65 florins pour des couleurs à l'huile, pour le salaire du peintre et pour un échafaudage élevé.

En même temps (été 1712) j'ai payé 342 florins au charpentier, maître Isaac Barbey, de Granges, pour divers travaux au château et pour des ponts-levis neufs.

Durant l'été 1712 pour deux grands ponts-levis et une grande grille à l'extérieur de l'un d'eux, ainsi que pour d'autres travaux importants j'ai acheté les meilleurs chênes que j'ai pu, pour 24 ½ thalers, afin que l'ouvrage fût d'autant plus durable, ci 183 florins 9 sols.

Pour deux gros seaux pour le puits, pour les ferrer et pour deux chaînes, pour consolider beaucoup d'autres travaux que les tailleurs de pierre et les charpentiers ont exécuté en ma présence il a été employé du fer pour 62 florins 6 sols.

Sur l'ordre du seigneur commandant en chef Lombach j'ai fait faire à Romont une grande corde pour le puits, ci 60 florins.

Pour toute espèce de travaux au château, lorsqu'une centaine de soldats y ont été casernés — portes de poudrières, escaliers neufs, quelques corps de garde et, sauf votre respect, quelques lieux d'aisance, etc.¹⁸⁸ il a été employé des planches pour 405 florins.

Pour faire faire quatre volets neufs à la tournelle au-dessus de la cour de l'Ours, où ont été logés tout le temps les cinq canonniers, 27 florins. »

Les greniers livrèrent plus de 140 muids de seigle pour les troupes du Souverain et 10 muids pour approvisionner le château en farine. Ils fournirent aussi de l'avoine¹⁸⁹ ; le 30 avril et le 2 mai, pour les chevaux de l'artillerie ; le 3 mai, pour les chevaux de 20 dragons venus de Payerne pour convoyer l'artillerie de Lucens plus au nord ; le 28 mai, aux dragons de Travers^{189bis} et aux officiers d'artillerie ; le 1^{er} juin à la compagnie des hommages vassaux de Monsieur de Gingins ; le 15 juillet, à la même compagnie à leur retour (*sic*) ; le 17 août, à la compagnie des vassaux¹⁹⁰ du bailliage de Morges. Le capitaine Bailif, de Combremont, en sa qualité de commandant du château de Lucens, reçut de l'avoine pour ses deux chevaux pendant dix semaines et M^r de Graffenried, commandant du château, pour deux chevaux pendant deux jours.

1713. Dès cette année-là les soldats estropiés à Villmergen, ainsi que les veuves et les enfants de ceux qui avaient péri dans la bataille, sont secourus par l'Etat : outre des allocations en grain¹⁹¹, ils touchent une pension en numéraire. Ils étaient 24 au début, pour lesquels il fut

versé en une année plus de 430 florins : Jacob Pidoux, de Lucens, survécut à tous les pensionnés : il est mentionné pour la dernière fois dans les comptes de 1764-1765.

1718-1719. Les comptes signalent la présence au château d'une pompe à feu de Lombard¹⁹², pour laquelle on fait faire un traîneau par le menuisier Pœterlin et le serrurier Buloz, ce qui coûte 47 florins, 7 sols, 6 deniers. — C'est en 1708 que LL. EE. avaient décidé de doter tous leurs châteaux de pompes du modèle présenté par Henri Lombard, chaudronnier et fondeur à Lausanne. En 1728-1729, Jacob Schorr, armurier à l'arsenal de Berne, est chargé de remettre en état les pompes se trouvant au château de Lucens ; la plupart n'étaient que les primitives « seringues » employées jusqu'au début du XVII^{me} siècle en cas d'incendie.

1723. La tentative de Davel (der Davellische Handel, das Davellische Gestürm) occasionne des courses nombreuses et des frais : le courrier à cheval Pierre Buloz et son fils sont envoyés quatre fois à Lausanne, trois fois à Payerne, une fois à Aigle et Chillon (48 florins, 6 sols) ; Jacob Bovet voit son cheval réquisitionné trois jours pour missions officielles (11 florins) ; enfin l'huissier Viret est chargé de porter des missives à l'autorité et de rapporter les réponses.

1730. Le bailli doit envoyer en toute hâte des exprès aux 48 communes du bailliage pour procéder à la répartition (Losierung) des « pauvres Vaudois » chassés de leur pays. Berne leur donnait asile¹⁹³ et en hébergea pendant quelque temps plus de huit cents sur son territoire, spécialement dans les bailliages romands.

1743. Cette année-là — on était au début de la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) — la présence d'une armée espagnole inspirant des craintes à Genève, Berne et Zurich envoyèrent à leur alliée 600 hommes qui y tinrent garnison pendant quatorze mois.

Par exprès un certain nombre d'hommes de l'élite et du régiment de fusiliers¹⁸⁴ reçoivent l'ordre de se tenir prêts à marcher ; ordre est donné de monter la garde aux neuf signaux à feu¹⁸⁵ (Wachtfeuer) du bailliage : le lieutenant Briod est chargé de les inspecter et de voir si la consigne est observée.

Daniel Pøeterlin, le canonnier Jean Briod et le serrurier Abram Viret reçoivent 20 florins pour nettoyer les pièces d'artillerie du château, remettre tout en état de servir et « visiter » l'arsenal.

Pour maintenir l'ordre, lors du passage des troupes zuricoises, 29 hommes sont sous les armes : leur solde, à 3 batz par homme, coûte 21 florins 9 sols, ce qu'on leur paie à boire 67 florins 6 sols !

Il faut expédier du grain aux troupes levées. On paie 11 florins au tonnelier Favre, de Lucens, pour cercler les 22 tonneaux de sapin employés à le transporter et 10 florins à 4 hommes qui ont mesuré 61 sacs de froment pour pain de munition et ont rempli les tonneaux.

1752-1753. Les comptes de cet exercice portent « 2447 florins 6 sols pour la construction d'un nouvel accès au château pour chars et voitures, vu que l'ancien est trop dangereux ». On paie 73 florins au serrurier Perrotet pour une « porte cochère grillée »¹⁸⁶.

Les ponts-levis, avec leurs portes et accessoires, sont remis à neuf : ci 130 florins à Isaac Perrotet et 31 florins au serrurier Viret.

1764-1765. Le bailli Sigismond Weiss profitant de la présence d'un peintre qui a travaillé aux chambres fait, sans en référer, repeindre à la muraille du château les armes de l'Etat, vu que depuis 1712 elles s'étaient complètement détériorées (vollständig ruiniert). Ce travail, en y ajoutant la peinture de 5 grands volets, revient à 137 florins 6 sols.

1767. Le 11 mars le sergent François Rey est envoyé à Berne pour y chercher les nouveaux drapeaux du 2^{me} bataillon du régiment de Moudon.

D'après les décisions officielles du 13 janvier et du 5 mai 1766, chaque bataillon devait avoir deux drapeaux, à la croix blanche traversante cantonnée dans chaque angle de flammes noires et rouges¹⁹⁷.

1772. En date du 26 septembre les conseillers de guerre ordonnent que les balles de mousquets soient refondues d'après le calibre actuel. Le canonnier Viret et un aide emploient 31 journées à ce travail et reçoivent 100 florins.

1776 à 1779. Des réparations importantes aux murs de la terrasse du château nécessitent une dépense totale de 18 375 florins. On refait en chêne le couvercle du grand puits, qui était complètement pourri. On aménage deux « guérites éloignées » pour y transporter la poudre et autres munitions de guerre dangereuses qui se trouvent dans la grande tour.

1781. On remet en état les ponts-levis. Cela n'empêche pas celui de derrière de « menacer ruine » une dizaine d'années plus tard.

1782. Le 8 avril la lutte entre les bourgeois de Genève et les « natifs » aboutit à une émeute. De concert avec

la France et la Sardaigne, Berne intervient et envoie à Genève des troupes pour rétablir l'ordre¹⁹⁸.

Le bailli, Nicolas Jenner, porte en compte 92 florins 6 sols pour salaires des courriers employés à porter les ordres. — Les greniers fournissent aux troupes, tant à l'aller qu'au retour, un total de 8 muids, 2 coupes, 3 mesures de froment. — Des frais divers « causés par les troubles de Genève » s'élèvent à 375 florins 3 sols.

1790. On sait que cette année-là Jean-Rodolphe Martin, pasteur de Mézières, accusé d'avoir incité ses paroissiens à ne pas payer la dîme des pommes de terre, fut inculpé de haute trahison. Arrêté nuitamment dans sa cure par des agents de LL. EE., il fut conduit dans les prisons de Berne.

Deux articles des comptes de l'exercice 1790-1791 semblent avoir trait à cette arrestation :

« *Au maréchal des logis Bourgeois, de Moudon, qui avec deux de ses dragons a escorté d'ici à Avenches un prisonnier d'Etat, il a été payé suivant compte quittancé 125 florins.* »

« *De même à l'hôte de la Maison de Ville, Viollet, à Moudon, pour sa voiture (Kutsche) réquisitionnée à cette occasion et attelée de quatre chevaux, il a été payé contre quittance 120 florins.* »

Après quatre mois de détention le pasteur Martin vit son innocence reconnue : le 4 avril 1791 il fut libéré et reçut une indemnité de cent louis d'or. Son retour, les 11 et 12 avril, fut un véritable triomphe.

1792. En septembre 1792 le général français Montesquiou s'empare du Faucigny et du Chablais et marche sur Genève. Celle-ci est sauvée par la prompt intervention des Bernois et des Zuricois : les premiers y envoient

1600 hommes, les seconds 600. A la suite d'une convention signée avec Montesquiou, ces troupes furent retirées le 30 novembre ¹⁹⁹.

A Lucens l'envoi du secours à Genève met tout en mouvement : les courriers à pied et à cheval s'en vont dans toutes les communes du bailliage porter les ordres; à l'arsenal du château on fait les installations nécessaires pour recevoir quatre pièces de bataillon qui viennent d'arriver avec leurs fourgons à munition ; on remet en état 50 mousquets (Zielmusqueten) qu'on doit envoyer à Vevey.

Le départ accéléré de la 3^{me} compagnie d'artillerie du bailliage nécessite un convoi de bagages.

L'aide-major Bourgeois, le capitaine Duveluz et le châtelain de Moudon organisent la garde des transports, qui passent la nuit à Moudon.

Dès le 1^{er} octobre les greniers contribuent au ravitaillement des troupes et de leurs chevaux, soit à leur passage soit en leur faisant des envois à Lausanne et à Ouchy. — De ce dernier endroit les vivres étaient transportés par eau à Genève. — En farine il fut livré 80 muids 2 mesures (de Berne) ²⁰⁰ ; en avoine 200 sacs (de Berne) au total. Les hommes ²⁰¹ ont complété leur équipement et à l'arsenal il ne reste plus à vendre ²⁰² que... cinq bretelles de fusil !

A relever encore dans le compte de 1792-1793 les articles suivants qui jettent un certain jour sur l'état d'esprit d'une partie des soldats de la République :

« *Au caporal de la maréchaussée Berthold pour escorte et subsistance de 13 déserteurs français: 19 florins 9 sols.* »

« *A Denis Jayet, à Moudon, à cause de 9 déserteurs français : 7 florins 6 sols.* »

« *A l'huissier Cornaz et à deux soldats qui ont escorté les dits déserteurs : 11 florins.* »

1793. Le colonel François-Rodolphe de Weiss, qui devait être le dernier bailli de Moudon, entre en fonctions.

Connu pour ses opinions politiques avancées, il fut à son arrivée accueilli par des manifestations enthousiastes, car de nombreux Vaudois étaient déjà gagnés aux idées révolutionnaires. Il ne devait pas achever les six années de sa préfecture : vers la fin de 1796, accrédité par les cantons suisses comme ministre plénipotentiaire auprès du Directoire tout en conservant sa charge, il quitte son château ; le 12 janvier 1798 avec le titre de général il reçoit le commandement en chef des troupes qui devaient réprimer les troubles du Pays de Vaud, mais douze jours plus tard la République lémanique était proclamée, Berne était déchue de ses droits sur le Pays de Vaud et les baillis s'en allaient.

1794. Conformément à un ordre du 7 juillet il est envoyé au capitaine Aubert, sous-commissaire²⁰³ aux vivres à Nyon, 100 sacs (25 muids) de froment. — Il s'agissait de ravitailler les troupes préposées à la garde de la frontière occidentale. On craint, semble-t-il, une invasion, car suivant un ordre du Conseil de guerre le serrurier Viret et ses ouvriers sont chargés de vider le puits et d'en réparer la roue, travail qui revient à 105 florins ; de plus il est payé 45 florins au maçon Desarzens pour 15 journées « à différents ouvrages au château ».

Encore des déserteurs — leur nationalité n'est pas indiquée :

« *A l'hôpitalier de Lucens, en rembourss des assistances livrées par ordre aux pauvres déserteurs qui ont couché à l'hôpital²⁰⁴ au nombre de 300, suivant la tabelle dès le 21 juin au 17 décembre 1794 : 219 florins, 10 sols, 6 deniers.* »

Enfin voici une note montrant que malgré leur réputation de discipline les soldats des régiments capitulés n'avaient pas toujours pour l'habitant les égards voulus :

« *A la veuve Frossard, née Flaxion, à Moudon, en indemnité des dégâts faits à la chambre où elle a logé des soldats du régiment de Watteville, suivant octroi : 6 florins.* »

Ce régiment, précédemment régiment d'Ernst²⁰⁵, avait été rappelé de France par Berne, à la suite des avanies qu'il avait dû subir à Aix en 1792. La même année il rentrait au pays et fut reçu à Nyon avec tous les honneurs militaires. Plus tard il fut envoyé dans le Seeland pour y relever les compagnies de milice qui y avaient été mises sur pied²⁰⁶.

1795. Le 6 juillet et le 25 août on livre 1 muid, 1 coupe et 3 quarterons de froment à M^r Pache, distributeur des vivres à Moudon, pour les rations d'un détachement du régiment de Watteville. Le 7 juillet et le 26 août il est délivré de l'avoine pour les chevaux de ce détachement.

Le 15 octobre, sur réquisition de M^r le receveur d'Avenches, confirmée par le Seigneur Baillif d'après un ordre verbal de M^r l'Intendant général Morel il est livré 7 muids 6 coupes de froment pour les troupes stationnées sur les frontières du bailliage d'Avenches .

Comme l'année précédente des déserteurs traversent le pays :

« *A Pierre Brivois²⁰⁷ pour la conduite d'un déserteur : 3 florins 9 sols.* »

« *Au même et à George Brivois pour la conduite d'un grand nombre de déserteurs : 14 florins 6 sols.* »

« *A Abram Guex et Pierre Brivois pour même fait : 19 florins 6 sols.* »

« Remboursé au métral MellioRET suivant quittance pour avoir fait garder un déserteur à Montpreveyres et l'amener à Moudon : 10 florins 3 sols. »

« Livré à des déserteurs indigents qui ont couché à l'hôpital²⁰⁸ dès le 23 décembre 1794 au 26 janvier 1795 : 8 florins 3 sols. »

Enfin un article qui pourrait concerner une victime de ses opinions politiques²⁰⁹ :

« A Louis Jordan de Moudon, employé à escorter la conduite d'un prisonnier venant de Chillon, suivant quittance : 17 florins 6 sols. »

1796. Malgré l'incertitude des temps — ou peut-être à cause de cette incertitude — on exécute au château et dans ses dépendances des réparations importantes, dont le coût total s'élève à 4821 florins 20 sols 6 deniers. De cette somme l'architecte Thomas toucha 2672 florins 6 sols ; des réparations au grenier de la Belle Maison coûtèrent 625 florins ; celles au grenier de la Tour, 93 florins ; à la charpente de la galerie qui conduit à la grande tour, 89 florins 9 sols, etc.

On regarnit l'arsenal :

« Payé pour le transport depuis la grand'route à l'arsenal du château de Lucens des diverses caisses d'armures²¹⁰ venues de Berne en 1796 : 8 florins 6 sols. »

Le compte de l'année 1796 va du 29 janvier au 31 décembre ; soumis à la commission, composée comme de règle du trésorier romand et des quatre bannerets, il fut approuvé. C'était le « quatrième compte de François-Rodolphe de Weiss », ce fut le dernier « rendu à Leurs Excellences » par un « bailli de Moudon » !

EPILOGUE

Le 24 janvier 1798, alors que la République Lémannique avait été proclamée et que la révolution triomphait dans le pays presque entier, le général de Weiss, qui avait établi son quartier-général à Yverdon, envoya de là le capitaine Pillichody avec sa compagnie de soixante chasseurs-carabiniers occuper le château de Lucens²¹¹, déjà aux mains des « patriotes ». Ceux-ci, sans résistance, déguerpissent et cèdent la place dans la nuit du 24 au 25 ; mais au jour l'arrivée de renforts leur permet de la reprendre²¹². En toute hâte le colonel Busigny²¹³ communique l'événement au délégué²¹⁴ Frossard du Saugy (*sic*), membre de l'Assemblée centrale représentative provisoire du Pays de Vaud :

« La Liberté et la Patrie triomphent, cher citoyen, le château de Lucens vient de se rendre aux patriotes de Lucens et Moudon réunis ; nos adversaires sont sortis comme ils étaient entrés à condition de s'en aller par le même chemin ; tout nous reste, l'artillerie et les munitions ; les colonnes patriotiques de Lausanne²¹⁵ et Vevey réunies en ont pris possession dans ce moment, conjointement avec les patriotes de Lucens ; l'état-major va délibérer sur les mesures ultérieures à prendre dans ce moment : il est possible et même vraisemblable que l'on se décide à voler au secours de nos frères de Payerne... »²¹⁶

On craignait pour les « frères de Payerne » une avance des troupes allemandes de Berne, qui n'étaient pas loin d'Avenches. Le 28 le Comité payernois, à la suite d'une fausse alarme, adresse réquisition à Lucens d'envoyer pour le bataillon de Payerne deux pièces de canon avec des munitions²¹⁷.

Le passage de l'ancien régime au nouveau se fit sans perturbations graves dans l'administration : aussitôt l'indépendance proclamée, les scellés avaient été mis, par les soins des comités, sur les châteaux et sur les caisses du ci-devant Souverain²¹⁸, afin que rien ne fût distrait de ce qui devenait le bien du nouvel Etat ; deux jours après (26 janvier) l'Assemblée provisoire décréta que les lieutenants, secrétaires, receveurs et huissiers baillivaux continueraient provisoirement à remplir leurs fonctions pour le compte de la Nation²¹⁹.

C'est ainsi que Briod, receveur du bailliage, reste receveur du district de Moudon. Ayant été désigné comme *électeur* par l'*assemblée primaire*²²⁰, il n'est tenu de rendre ses comptes de 1797²²¹ que seize jours à dater de la clôture de l'*assemblée électorale*²²², c'est-à-dire à fin mars ; élu membre du Tribunal de Canton, il obtient un nouveau délai, jusqu'à la fin d'avril, pour la reddition de ses comptes²²³.

Le séquestre avait été mis sur les meubles et effets du ci-devant bailli ; mais la *garde bourgeoise* établie au château de Lucens ne devait pas avoir exercé une surveillance bien rigoureuse, car dans une de ses lettres de Weiss se plaint du « pillage de ses effets »²²⁴ ; précédemment son épouse s'était plainte de « dilapidations »²²⁵ des dits. Six jours avant le Comité de Moudon représente²²⁶ « que les meubles renfermés dans le château de Lucens dépérissent, demandant la permission de pouvoir les vendre ». Finalement « la citoyenne Weiss demande la levée du séquestre des propriétés en meubles et effets à elle propres et à ses enfants, en consentant que les biens mobiliers de son mari soient vendus et le produit mis en dépôt en attendant qu'il ait réglé ses comptes, quant à ce qu'il doit²²⁷. » La *Chambre administrative*²²⁸ « accorde à la

citoyenne Weiss et à ses enfants la levée pure et simple du séquestre de leurs hardes et des meubles qu'elle fera conster leur appartenir » ²²⁹.

C'était autant de sauvé ; mais la pauvre dame n'est pas au bout de ses peines. Le 19 mai elle demande de pouvoir au nom de son mari, qui s'était réfugié à Augsbourg ²³⁰, régler les comptes qui le concernent et obtient le 20 juin qu'on lui en remette un relevé afin qu'il puisse les examiner. En son absence l'administration de Berne estimant qu'il lui doit le paiement de l'année 1796, paiement à faire en 1798, vient de rechercher les cautions du bailliage ; à celles-ci il est nécessaire, ajoute M^{me} de Weiss dans sa lettre, « de connaître les prétentions du canton du Léman sur la dette de son mari, afin de ne pas payer à double ». Sur cette requête, le 26 juin la Chambre administrative du Léman arrête d'écrire à celle de Berne « que les redevances des bailliages ²³¹ de ce canton relèvent de notre administration ; qu'en conséquence celle du ci-devant bailli de Lucens pour 1796 doit nous concerner ».

De son côté le comité de Lucens veut savoir « si le compte des frais occasionnés par la garde bourgeoise qui a été établie au château pour la sûreté des effets du ci-devant bailli doit être supporté par ce dernier ou par l'administration » ²³². Il lui est répondu ²³³ « que la Nation ne peut être dans le cas de payer ces frais ; que s'il y a eu des dilapidations, le comité doit s'adresser à la garde et agir contre elle ».

Laissant à d'autres le soin de rechercher comment les comptes furent liquidés et si de Weiss reçut une indemnité pour ses effets « dilapidés », retournons au château.

Sur un ordre émanant du Comité des Domaines ²³⁴, les scellés apposés sur les greniers avaient été levés en mars

et « après qu'on eut fait mesurer les graines les clefs remises au citoyen Briod pour qu'il continuât à en avoir la régie » ; c'était le moment de payer « le premier quartier » des pensions et autres allocations dues en graines. A la même date ²³⁵ le comité local est « invité à tirer tout le parti possible des terrasses, jardins, vergers et cheneviers qui environnent le château, tout comme d'ensemencer en s ²³⁶ le terrain tenu en chenevier dans la possession appartenant au village et ensuite l'amodier par la voie des mises publiques ».

La jeune administration, on le voit, était soigneuse de ne laisser perdre aucune sorte de revenus : c'était sagesse de sa part et... nécessité, car le passage et l'entretien des troupes françaises, venues en « libératrices », étaient une charge accablante pour le pays.

En avril ordre est donné d'« enlever » partout les couleurs de Berne, répandues à profusion sur tant d'objets et d'édifices. C'est alors que disparut sous le badigeon le « grand ours peint à la façade du château » et qu'une couche de peinture nouvelle effaça les flammes rouges et noires qui ornaient les volets.

Un peu plus tard ²³⁷ « la commune — de Lucens — demande qu'on puisse faire une caserne au château pour éviter les désagréments et les vexations que les troupes ²³⁸ de passage font essuyer aux divers particuliers qui les logent ». — La réponse faite à cette requête est dilatoire : on écrira au Ministre de la Guerre. L'administration craignait sans doute de créer un précédent et redoutait la dépense.

Le 12 juillet il est décidé ²³⁹ que « des inventaires devront être dressés de tout ce qui existe dans les divers châteaux appartenant à la Nation » ; ce sera l'affaire du

Bureau des Domaines. — Voilà une mesure qui semble bien tardive : il serait curieux de comparer les inventaires pris alors avec les derniers inventaires des baillis.

La garde bourgeoise avait sans doute été relevée des fonctions dont elle s'était si bien (?) acquittée et remplacée par de simples civils, à juger d'après la lettre adressée en date du 20 novembre au citoyen Briod : « Nous vous avons prié le 16 octobre dernier de nous donner des éclaircissements sur l'établissement de deux concierges au château de Lucens, à qui il doit avoir été promis du bois d'affouage, nous attendons une réponse à ce sujet. »

— Malgré la lenteur des communications à cette époque il semble que le citoyen receveur mettait bien du temps à fournir les renseignements qu'on lui demandait. Tardait-il autant quand les ordres venaient de Berne ?

Devenus *propriété nationale* en 1798, le château et son domaine, ce dernier démembré, furent en 1801 mis en vente par les autorités. Divers particuliers les acquirent, ce qui fit entrer dans le trésor de l'Etat la somme de 72 800 francs anciens²⁴⁰.

Au cours du XIX^{me} et du XX^{me} siècle le château, avec ses terrasses, a passé par des transactions successives d'un propriétaire à un autre. Aujourd'hui, l'antique manoir des jadis évêques de Lausanne, le siège des baillis bernois de Moudon est à vendre.

Sic transit gloria mundi !

Lausanne, 3 octobre 1934.

N O T E S

¹⁷² Nous omettons le détail du compte : pour mèche, plomb, etc., 52 fl. 6 sols ; pour poudre fine, 152 fl. 6 sols.

¹⁷³ Duperret ou Duperrex.

¹⁷⁴ Troupes que Berne devait en cas de danger envoyer au secours de ses alliés de Genève.

¹⁷⁵ *Gitte, gîte* ou *giète de guerre*, contribution générale, mais non périodique, destinée à subvenir aux dépenses militaires.

¹⁷⁶ Pour abrégé nous omettons le détail des sommes livrées par chaque commune.

¹⁷⁷ La grande salle (voir plus haut).

¹⁷⁸ Ce sont les « commis d'exercice », chargés d'instruire le contingent de chaque commune. La chute du régime bernois ne les fit pas disparaître ; ils subsistèrent jusqu'en 1874.

¹⁷⁹ Voir les comptes de 1706-1707 et 1707-1708.

¹⁸⁰ Voir Dierauer, tome IV, p. 175 et suivantes.

¹⁸¹ Le prince de Conti.

¹⁸² Voir Verdeil, *Hist. du canton de Vaud*, tome II, p. 382 et suiv.

¹⁸³ 1 muid = 12 coupes, ou 24 bichets, ou 48 quarterons. Le quarteron de Berne = 14 lit. 01.

¹⁸⁴ Wyss (alt Landvogt von Thorberg).

¹⁸⁵ Régiment français et non régiment capitulé ; l'enrôlement était donc illicite.

¹⁸⁶ Compte baillival 1710-1711.

¹⁸⁷ Dierauer : *Hist. Conf. suisse*, IV, p. 193 et suivantes.

¹⁸⁸ Pour plus de brièveté, nous omettons les détails du compte.

¹⁸⁹ Pour plus de brièveté nous omettons d'indiquer les quantités fournies.

^{189bis} Dragons commandés par M. de Travers.

¹⁹⁰ Cavaliers d'hommage fournis par certains fiefs.

¹⁹¹ Il en a été parlé à propos des greniers.

¹⁹² Sur Lombard et sur les pompes à incendie voir : *Indicateur d'antiquités suisses*, tome IX, p. 351 et suivantes.

¹⁹³ Il s'agit de Vaudois du Piémont (voir Vuilleumier, *Hist. de l'Eglise du Pays de Vaud*, IV, p. 382).

¹⁹⁴ Régiment du bailliage de Moudon.

¹⁹⁵ Ces signaux étaient à Corcelles-le-Jorat, Vucherens, Bussy, Thierrens, Denezzy, Combremont, Chapelle, Villarzel, Chavannes (sur Moudon). Voir *Revue hist. vaud.*, 1903, p. 239.

¹⁹⁶ A l'entrée de la cour.

¹⁹⁷ Voir *Archives héraldiques suisses*, 1907, p. 85.

- ¹⁹⁸ Dierauer : *Hist. de la Conf. suisse*, IV, p. 399.
- ¹⁹⁹ Dierauer, *Hist. de la Conf. suisse*, IV, p. 488.
- ²⁰⁰ La mesure de Berne différait de celle de Moudon.
- ²⁰¹ Les miliciens du bailliage.
- ²⁰² Chaque homme devait s'équiper et s'armer à ses propres frais.
- ²⁰³ Hauptmann und Unterproviantherr.
- ²⁰⁴ L'hôpital de Lucens était une fondation très ancienne ; en 1431 Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, lui fait un legs.
- ²⁰⁵ Ce régiment, dont la capitulation remonte à 1671, prit en 1781 le nom de son colonel, le baron d'Ernst ; celui-ci fut le 6 mai 1792 remplacé par Béat-Louis de Watteville (voir L. Susane, *Hist. de l'anc. infant. française*, VI, p. 300).
- ²⁰⁶ Voir Tillier, *Gesch. des Freistaates Bern*, V, p. 507.
- ²⁰⁷ Bryois. — La nationalité de ces déserteurs n'est pas indiquée.
- ²⁰⁸ A l'hôpital de Lucens, sans doute, comme ci-dessus.
- ²⁰⁹ Dès 1791 divers Vaudois furent enfermés à Chillon à la suite de manifestations révolutionnaires.
- ²¹⁰ Armes destinées à la vente aux miliciens.
- ²¹¹ Verdeil, III, p. 468. — *Dict. hist. de Martignier et de Crousaz*, article Lucens.
- ²¹² Verdeil, III, p. 477. — *Dict. hist. Martignier et de Crousaz* (Lucens).
- ²¹³ Busigny, de Moudon.
- ²¹⁴ Délégué au Comité de surveillance générale par les députés d'un certain nombre de communes du bailliage de Moudon, le 17 janvier 1798 (*Revue hist. vaud.*, 1918, p. 176).
- ²¹⁵ Le 25 Lausanne avait envoyé 200 hommes et deux canons (*Journal de Pichard*, p. 32).
- ²¹⁶ Lettre reproduite à la page 128 du *Recueil de pièces tirées des Archives de l'Ass. provisoire du Pays de Vaud en 1798 et copiées pour servir de supplément au Registre incomplet des séances de cette Assemblée* (Archives cantonales).
- ²¹⁷ *Revue hist. vaud.*, 1914, p. 90 et 91.
- ²¹⁸ Verdeil, III, p. 463. Plus tard, 12 juillet, il fut décidé de dresser des inventaires de tout ce qui était dans les divers châteaux.
- ²¹⁹ *Journal de Pichard*, p. 35.
- ²²⁰ *Assemblée primaire*. Sous la Rép. helv. réunion des citoyens actifs chargée de désigner les électeurs.
- ²²¹ *Livre des actes et arrêtés de la Ch. administrative* (Arch. cant.), 26 mars.
- ²²² *Assemblée électorale*. Sous la Rép. helv. réunion des « électeurs » chargée de nommer les députés au Sénat et au Grand Conseil helvétique, le juge du Tribunal suprême, les membres de la

Chambre administrative, du Tribunal de canton et des tribunaux de district. — Voir liste des électeurs dans *Revue hist. vaud.*, 1920, p. 309.

²²³ *Livre des actes, etc.*, 10 avril.

A noter qu'aucun des baillis n'avait rendu ses comptes pour 1797.
Ibidem, 25 juin.

²²⁴ *Livre des actes, etc.*, 20 juin.

²²⁵ *Id.*, 24 avril.

²²⁶ *Id.*, 18 avril.

²²⁷ *Id.*, 2 mai.

²²⁸ *Chambre administrative*. Sous la Rép. helv. corps chargé dans chaque canton de l'administration intérieure et de l'exécution des lois sur les finances, le commerce, l'agriculture, etc.

²²⁹ *Livres des actes, etc.*, 2 mai.

²³⁰ *Id.*, 20 juin. Mal vu de ses concitoyens de Berne, pour avoir le 25 janvier abandonné son poste, de Weiss s'était expatrié.

²³¹ Les redevances = ce qui était redû par les baillis.

²³² *Livre des actes, etc.*, 24 juin.

²³³ *Idem*.

²³⁴ *Registre du Comité des Domaines près la Chambre adm. du Canton du Léman* (Arch. cant.), 16 mars.

²³⁵ 16 mars.

²³⁶ Ici un mot illisible qui pourrait être « sainfoin ».

²³⁷ 19 juin.

²³⁸ Les troupes françaises, et peut-être des troupes vaudoises voulant les imiter.

²³⁹ Par la Chambre administrative.

²⁴⁰ Le franc ancien = fr. 1.50.
